**N° 6350**

**Projet de loi**

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat**

**pour l’exercice 2012**

L’objet du présent rapport est de faire le point sur la situation des finances publiques du Grand-Duché par rapport au projet de budget pour l’année 2012 tel qu’il a été présenté par le Gouvernement le 5 octobre dernier.

Le rapport entend faire en particulier une analyse des principales ressources fiscales de l’Etat, et de leur affectation en termes de transferts sociaux, d’investissements publics et de répartition entre pouvoir central et autorités locales.

Redresser les finances publiques nécessite de mener une réflexion approfondie sur les moyens que l’Etat se procure pour couvrir les dépenses publiques, et en répartir la charge entre tous les contribuables. Cette réflexion est conditionnée par l’environnement économique du moment et son évolution à moyen terme tout comme par des impératifs d’une nécessaire cohésion sociale. Cela vaut à plus forte raison pour un petit Etat dont le bien-être est largement tributaire de l’évolution économique et financière internationale.

L’Administration centrale affiche pour l’année 2012 un déficit prévisible de 1.143 millions d’euros. Le solde de l’Administration centrale est déficitaire depuis l’année de crise économique 2008. Dans ce contexte, le rapporteur se demande s’il ne serait pas préférable d’introduire une norme budgétaire, déterminée par la croissance à moyen terme, l’inflation et l’élasticité des rentrées fiscales.

Le projet de loi concernant le budget pour l’exercice 2012 a été élaboré dans un contexte conjoncturel mondial et européen difficile, marqué essentiellement par la crise des dettes souveraines européennes. Le projet de budget tablait encore sur une croissance du PIB de 3,2% pour 2011 et de 2,1% pour 2012. Or, dans sa Note de Conjoncture n°3-2011, le STATEC a revu ses prévisions et mise désormais sur une croissance de 2% pour l’année 2011 et de 1,4% en 2012.

Toutefois, les nouveaux chiffres ne modifient pas de manière fondamentale l’essence même du projet de loi et les conclusions en tirées, de sorte que le Gouvernement n’a pas estimé opportun d’amender le projet de loi budgétaire. La COFIBU est également d’avis qu’une modification substantielle du projet de loi n’est pas de mise tant qu’il n’y a pas de changements dramatiques dans la situation en Europe et plus précisément en Grèce ou en Italie, les deux pays qui préoccupent le plus en ce moment.

L’analyse de l’environnement fiscal luxembourgeois permet de conclure que la pression fiscale est raisonnable et équilibrée. Elle s’est réduite de quelque 10 points de pour cent entre 2002 et 2008 et est ainsi largement inférieure (8 points de pour cent) par rapport à la moyenne de l’Union européenne.

Les impôts directs prédominent, quoique leur poids se soit nettement réduit à la suite des réformes fiscales en 1990 et 2001/2002. Les impôts indirects restent inférieurs en pourcentage de PIB par rapport à ceux de nos principaux partenaires économiques, malgré la croissance des dépenses de consommation des ménages, l’implantation au Luxembourg de sociétés actives dans le commerce électronique, les recettes au titre de la taxe d’abonnement tout comme les recettes provenant des droits d’accises liées au commerce transfrontalier. Les cotisations sociales sont relativement faibles. La répartition de la charge fiscale entre entreprises et ménages est relativement équilibrée.

Les transferts sociaux et les prestations familiales constituent le plus gros paquet de dépenses assurées par l’Etat avec quelque 35%. Le montant global budgétisé est de 3.580 millions d’euros. Face à l’importance-clé que revêt le système de protection sociale sous le rapport de la qualité des prestations, de sa soutenabilité à moyen et à long terme tout comme de son impact budgétaire, le rapport contient une analyse de l’évolution de la situation financière des régimes de protection sociale au fil du temps tout en esquissant certaines pistes de réflexion au regard desquelles certaines prestations pourraient être réorientées dans l’optique d’un meilleur ciblage social.

Enfin, le rapporteur identifie les défis auxquels notre pays est confronté dans un contexte de crise économique et financière et présente certaines perspectives d’avenir. Il propose au niveau des différents domaines d’analyse, certains constats et des pistes de réflexion qui pourraient permettre d’ajuster les moyens financiers déployés pour mieux atteindre les mesures politiques définies. Les principales constatations et conclusions ont été résumées en 55 points.